



#2017

LETTRE D'INFORMATION NATURA 2000 // BILAN D'ANIMATION

Des sites Natura 2000 portés par Carcassonne Agglo . Un patrimoine naturel remarquable...



ÉDITO

Carcassonne Agglo qui regroupe aujourd'hui 82 communes est un territoire rural dans lequel la viticulture occupe une place prépondérante. Cette activité agricole, poumon du territoire, ne peut ignorer la fragilité de notre environnement. Aujourd'hui, chaque habitant du territoire et chaque agriculteur, plus que tout autre, a pu constater l'évolution climatique et l'atteinte à la biodiversité; tandis que l'appel que viennent de lancer les 15 000 scientifiques issus de toutes les disciplines et de 184 pays aux décideurs pour freiner la destruction de l'environnement est un appel pressant à l'action. Carcassonne Agglo depuis trois ans a mis en place une animation des zones protégées que sont les sites Natura 2000 et qui concernent plus particulièrement les Gorges de la Clamoux, la Vallée du Lampy et le massif de la Malepère. Ce numéro rend compte des dernières actions entreprises par l'Agglo dans ce domaine particulièrement sensible.

Max Koënic
Maire de Saint-Martin-le-Vieil
Président du comité de suivi du site
Natura 2000 «Vallée du Lampy»

CONSTAT

LE RYTHME D'EXTINCTION DES ESPÈCES EST DE 100 À 1000 FOIS SUPÉRIEUR AU TAUX NORMAL.



L'Union européenne a pour mission, entre autres de stopper la perte de biodiversité en Europe, voire restaurer un peu ce « capital naturel » d'ici 2050. Sa marche de manœuvre s'articule autour du réseau Natura 2000 avec 27 000 sites protégés qui représentent un cinquième du territoire de l'UE. Premier réseau de ce type au monde, Natura 2000 offre une protection indispensable aux espèces et aux habitats les plus menacés d'Europe. Les prémices de Natura 2000 remontent à 1979, date de l'adoption par l'UE de la **directive «Oiseaux»**, qui marque le premier acte législatif d'envergure en matière de protection de la nature. Un deuxième instrument adopté en 1992, la **directive «Habitat-Faune-Flore»**, permet aux pays de l'UE de **protéger les habitats et les espèces de plantes et d'animaux menacés**. Les zones protégées au titre de ces deux directives forment le **réseau Natura 2000**, il est aujourd'hui **quasiment achevé**. Il englobe **27 000 sites**, ce qui en fait le plus grand réseau intégré de zones protégées au monde. L'ensemble de ces sites sont par conséquent, dotés d'un document d'objectif et sont entrés en phase d'animation. Natura 2000 n'est pas seulement un réseau de sites protégés. Il vise à instaurer **un partenariat entre l'homme et la nature**. Son but n'est pas d'exclure les activités économiques, mais de faire en sorte qu'elles soient compatibles avec la sauvegarde d'espèces et d'habitats précieux.



Les 3 sites portés par Carcassonne Agglo sont des sites Natura 2000 issus de la directive « Habitats-faune-flore » :

- Les Gorges de la Clamoux
- La Vallée du Lampy
- Le Massif de la Malepère

LES COMMUNES CONCERNÉES

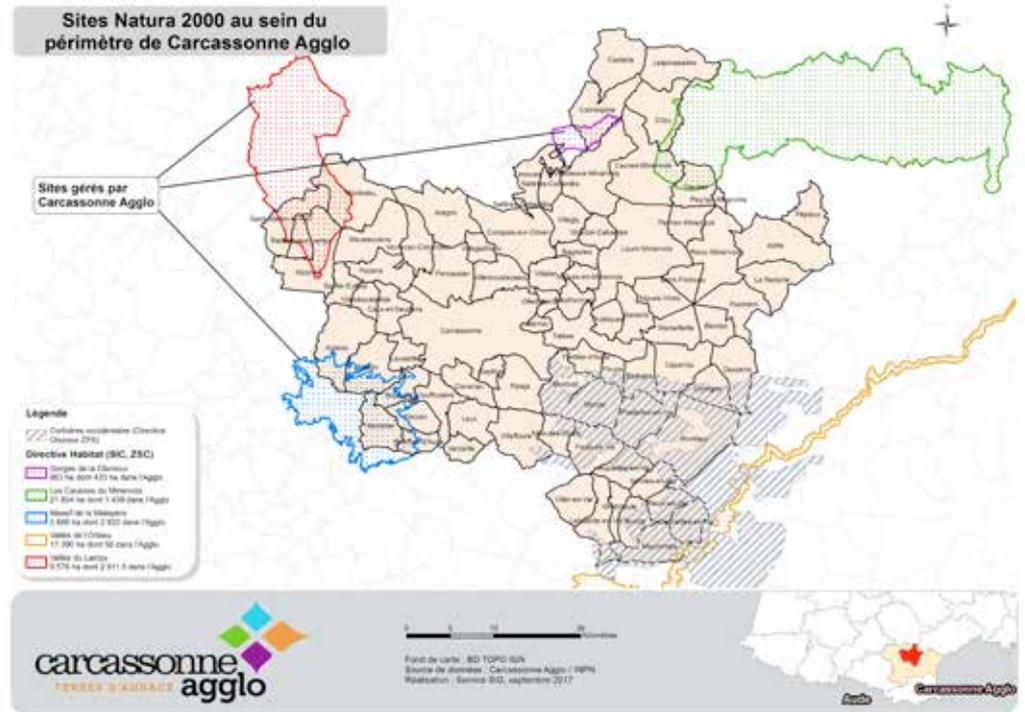
Site Natura 2000 Vallée du Lampy
Saissac, Villemagne, Cenne-Monestiés, Carlipa, Saint Martin le Vieil, Raissac-sur-Lampy, Alzonne, Montoliou.

Site Natura 2000 Massif de la Malepère

Montréal, Arzens, Alairac, Lavalette, Roullens, Preixan, Montclar, Rouffiac-d'Aude, Pomas, Céprie, Villarzel-du-Razes, Saint-Martin-de-Villeréglan, Malviés, Brugairoles, Cailhau, Cailhavel.

Site Natura 2000 Gorges de la Clamoux

Cabrespine, Trassanel, Fournes-Cabardès, Limousis, Villeneuve-Minervois



PARTICIPER AU RESEAU !



Saissac, août 2017, discussion avec un groupe d'éleveurs sur la mise en place des MAEC

Que vous soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise ou un agriculteur, différentes possibilités s'offrent à vous si vous souhaitez participer aux actions Natura 2000.

Vous pouvez participer au travers de trois dispositifs :

- Les contrats Natura 2000
- Les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC)
- La charte Natura 2000

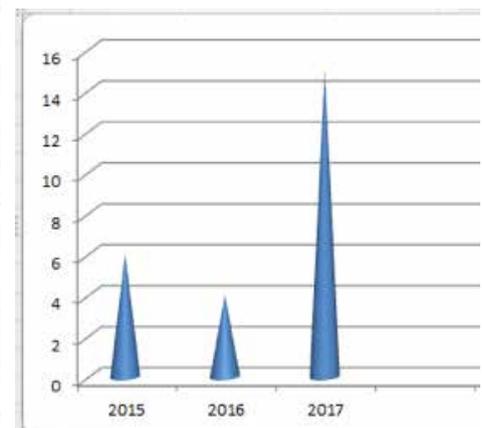
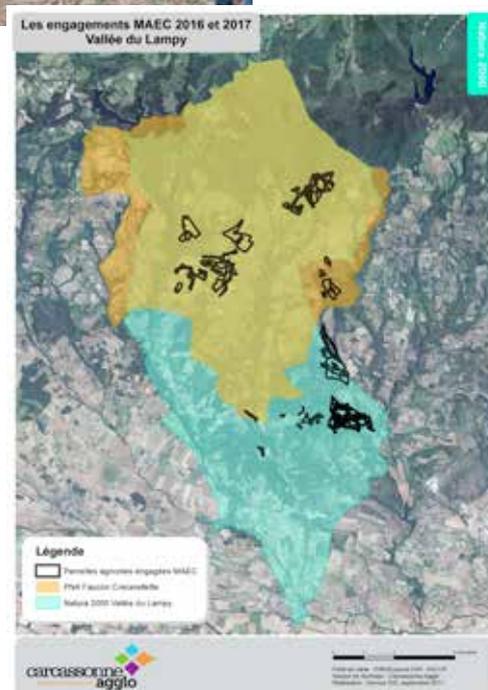
LES CONTRATS MAEC 2017 UNE BONNE MOBILISATION DES ÉLEVEURS



Milieu ouvert favorisé par la présence du pastoralisme

Carcassonne Agglo est opérateur depuis 2015 d'un projet Agri-Environnemental et Climatique. Outil majeur du second pilier de la politique Agricole Commune, ce dispositif permet de mobiliser sur les territoires des mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) en réponse à des enjeux environnementaux.

Les pratiques encouragées sont essentiellement la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires en viticulture, arboriculture et grandes cultures ainsi que le maintien d'un pastoralisme extensif dans les zones d'élevage.



Evolution de la contractualisation des MAEC Biodiversité à l'échelle des trois sites Natura 2000



Avril 2017, formation avec les éleveurs en site Natura 2000

AVRIL 2017

Un groupe d'éleveurs de la Montagne Noire s'est mobilisé pour le maintien de milieux ouverts, auprès de l'animatrice Natura 2000, de la Chambre d'Agriculture de l'Aude ainsi que de la Chambre Régionale d'Agriculture. Les formations avec visites de terrain qui ont été organisées, ont permis aux exploitants d'affiner leur choix dans la mise en place de mesures agri-environnementales au sein de leur exploitation.

EN CE QUI CONCERNE LA CAMPAGNE 2018

Les agriculteurs volontaires ayant des surfaces agricoles en site Natura 2000 (massif de la Malepère, gorges de la Clamoux et vallée du Lampy) pourront encore souscrire des MAEC (contacter rapidement la responsable Natura 2000).

LES SUIVIS SCIENTIFIQUES

Au printemps 2016, l'association Ecodiv, a été missionnée pour réaliser une étude consistant à rechercher la présence de deux insectes d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site Natura 2000 « Vallée du Lampy » : la Cordulie à corps fin et le Damier de la succise. Les campagnes de prospections se sont révélées fructueuses !



La cordulie à corps fin (*Oxygastra curtsii*)
Statut de protection
Libellule protégée au niveau national
Inscrite à la directive « habitats » annexe II et IV
Liste rouge mondiale : espèce quasi menacée



Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)
Statut de protection
Papillon protégé au niveau national
Inscrit à la directive « habitats » annexe II et IV
Liste rouge mondiale : préoccupation mineure

La protection de ces deux espèces passe par la bonne gestion de leurs milieux de vie

ZOOM SUR LE DAMIER DE LA SUCCISE

Le Damier de la succise est, dans notre région, plus particulièrement inféodé aux prairies humides où se trouve sa plante-hôte : la Succise des prés, dont la chenille se nourrit. Il peut s'observer également dans des pelouses plus sèches, la chenille se nourrissant d'autres plantes de la famille des scabieuses. La fertilisation des prairies et la fragmentation de ses biotopes sont des causes importantes du recul de ses effectifs. La principale reste toutefois la disparition des prairies humides. Il est prévu dans le cadre des actions Natura 2000 de sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires concernés pour permettre la conservation de ses populations et de ses habitats. En termes de gestion, la mise en place de la mesure retard de fauche peut favoriser le maintien de l'espèce.



COTÉ SENSIBILISATION

LES CHAUVES-SOURIS DANS LES BÂTIMENTS

Cette plaquette intitulée « les chauves-souris les alliées de nos cultures, les hôtes de nos maisons » a été conçue à la fois pour apporter des éclaircissements sur la biologie de ces animaux et pour fournir des recommandations d'usage vis-à-vis de leur prise en compte dans la gestion des bâtiments.

Plaquette téléchargeable sur le www.carcassonne-agglo.fr



DES PLAQUETTES DE PRÉSENTATION DES SITES

Chaque site Natura 2000 à sa particularité. Un site est créé principalement pour protéger des espèces et des habitats indispensables à la survie d'espèces. C'est ce que les plaquettes de présentation des sites vous permettront de découvrir de manière synthétique.



GORGES DE LA CLAMOUX LE SITE NATURA 2000

Les Gorges de la Clamoux sont aménagées par de forts reliefs calcaires, riches en cavités et réseaux karstiques souterrains. Le gouffre géant de Calbrespine, aujourd'hui site touristique, constitue un site d'importance nationale pour la conservation des Chiroptères.

5 communes
Superficie : 862 hectares
Altitudes : min. 289 m et max. 736 m
Code Natura 2000 : FR 930418
Issu de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

Habitats d'intérêt communautaire : 16 (milieux forestiers, prairies méditerranéennes, milieux de falaises).
Espèces animales d'intérêt communautaire : 9 espèces de chauves-souris ;
2 espèces aquatiques (Écrevisse à pattes blanches et Barbeau méridional).

Le site majeur pour la conservation des chauves-souris.
La Mairie de Schiebers et le Petit Muris sont les deux communes pour lesquelles le site présente l'importance la plus forte. La grotte de Sauvagnas, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, constitue avec tout ce site d'importance nationale et européenne pour l'héritage de l'Europe emblématique du site Natura 2000 le Muséum de Schiebers.

Le Barbeau méridional est un poisson d'eau douce méditerranéen. Il affectionne les eaux bien oxygénées et fraîches.

Le Minioptère de Schiebers est l'une des trois espèces de chauves-souris les plus menacées dans le sud de la France. Les individus de cette espèce commencent à se rassembler en grandes colonies, ce qui les rend particulièrement vulnérables car sont particulièrement dépendants sur un grand nombre d'individus. Il mesure entre 5 et 8 centimètres et vole entre 9 à 16 kilomètres.

Le Petit Muris est protégé comme toutes les espèces de chauves-souris. Il est présent dans les régions karstiques. Le Petit Muris s'écrase souvent au Grand Muris pour former de grosses colonies. Il chasse dans les milieux ouverts et habite dans les cavités souterraines.

Les pelouses sèches calcicoles abritent une riche variété faunistique et floristique. Espaces ouverts bien ensoleillés, ces pelouses apparaissent sur des sols calcaires plus ou moins superficiels, en général pentus et souvent faiblement froids. Elles abritent une riche diversité floristique et faunistique, avec notamment un grand nombre d'espèces d'orthoptères. Traditionnellement extensives grâce au pastoralisme, ces espaces sont en régression en raison de la disparition agricole.

La jaspée à Gantivier rouge domine sur les falaises. Avant d'être sur l'ensemble du plateau méditerranéen, cet habitat d'intérêt communautaire, dans lequel vit souvent le Gantivier rouge ou Gantivier de Phéloc, est bien implanté sur les pentes rocheuses du site Natura 2000. Il fait la particularité de base comme les rocs de l'Église et d'Église, le Mourat Blanc, les pins des ramblons.

LENDRE
Cours d'eau
Zones cultivées et jardins
Milieu de falaise
Milieu forestier
Milieu prairie
Région
Épave
Milieu de falaise

D'un simple clic, téléchargez toutes ces plaquettes sur le www.carcassonne-agglo.fr



LES ACTIONS TOUT PUBLIC



Un public fort intéressé par les lichens à Montclar



Sortie Villarzel-Du-Razes



Les orchidées n'ont plus de secret pour les participants

7 rendez-vous gratuits et ouverts à tous vous ont été proposés en 2017 sur les 3 sites Natura 2000.

VILLARZEL-DU-RAZES // DIMANCHE 30 AVRIL
Des orchidées à l'Air bien malin !

MONTRÉAL, ARZENS // DIMANCHE 14 MAI
Un bruit d'eau au fond de la forêt

SAINT-MARTIN-LE-VIEIL // SAMEDI 20 MAI
Prêts pour un concentré de biodiversité ?

VILLENEUVE-MINERVOIS // DIMANCHE 21 MAI
En dominant les gorges de la Clamoux

MONTCLAR // SAMEDI 17 JUIN
Malepère nature

SAISSAC // DIMANCHE 9 JUILLET
Echappée verte et bleue

TRASSANEL // SAMEDI 30 SEPTEMBRE
Prenez le maquis !

L'ANIMATION ANNUELLE AUPRÈS DES SCOLAIRES SE POURSUIT SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ



Cabrespine : sensibilisation à l'environnement avec ECODIV

La sensibilisation et la connaissance permettent une meilleure protection ! C'est pourquoi l'Etat et l'Europe au travers du dispositif Natura 2000, se mobilisent pour apporter des aides concernant les actions de sensibilisation envers le public scolaire ainsi que le tout public. Un grand merci aux enfants et aux enseignants ; de Montréal, de Cabrespine, de Roullens et d'Alzonne qui se sont véritablement impliqués lors des animations de sensibilisation. Merci aussi aux communes qui suivent de près les recherches et découvertes menées par les élèves. Cette implication souvent se concrétise par la parution, dans le bulletin municipal d'un article toujours fort intéressant pour l'ensemble des habitants.

CONTACT

Si vous souhaitez nous informer de vos observations, partager votre connaissance des sites, en savoir plus sur la démarche Natura 2000 et les outils existants pour s'engager dans la protection et le maintien de la biodiversité locale, n'hésitez pas à consulter notre site www.carcassonne-agglo.fr et à contacter les chargés de mission de Carcassonne Agglo au :

04 68 10 56 44

natura2000@carcassonne-agglo.fr

Pour en savoir plus
www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/



+ d'infos

www.carcassonne-agglo.fr